Réclamation amiable.

8 mensajes

Pampero y Yo <jakunai0013@gmail.com> jue., 2 feb. 2023 a las 8:34
Para: Pampero y Yo <jakunai0013@gmail.com>, serge.gapail@cg17.fr, mediateur.departement@charente-maritime.fr, rene.cesari@defenseurdesdroits.fr, Votre CAF <dialogue.caf64@caf.fr>

A L'attention de:
Mr. Arnaud ROMAIN, Directeur Adjoint de la CAF de la Charente-Maritime ;
Mme. Gaëlle GAUTRONNEAU, directrice de la CAF de la Charente-Maritime ;
Mr. Christian LEYRIT, Médiateur Departamental de la Charente-Maritime ;
Mr. Serge GAPAIL, Directeur General des Services de Conseil Départementale ;
Mme. Sylvie MARCILLY, Présidente du Conseil Départ. de la Charente-Maritime ;
Mr. René CESARI, Délégué du Défenseur des Droits de la Charente-Maritime.

Mesdames et Monsieurs, SANTÉ!!!

Préambule

"Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme,

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression,

Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations,

Considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Considérant que les Etats Membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement,

L'Assemblée Générale proclame la présente Déclaration
Universelle des Droits de l'Homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des Etats Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction."

Chers amis et chères amies :

Je suis nommé Sànchez Santos Jagoba Unai, je suis né à Bilbao, l'année 1980, couleur de la peau blanche, au sein d'une famille modeste, de religión catholique. Et de tout ça, j'ai pas choisi, (personne l'a fait), et c'est pour cela que j'ai voulu citer "L'Introitus" de La Déclaration, car cette pétition amiable et respectueuse est précisément en tout rapport avec les Droits de l'Homme, son respect effective et son application.

Étant donné que personne n'a choisi de ses caractéristiques raciales, sociales, économiques, culturelles, religieuses ou outres, juste le fait d'avoir né dans cette planète nous donne, a tous les Êtres Humaines, le droit à une partie des richesses du Monde, autant les naturels que celles créés par l'activité humaine. Et tous ceux que voulent travailler (la grand majorité) on droit à une partie majorée de cette richesse, appelé La Paye ou Salaire, lequel, cette fois oui, est soumise à de différentes conditions, comme l'effort, le merit ou la productivité.

Autant droit à le pauvre à aller voir le monde où a rester chez lui pour se cultiver que le riche, cet dernier avec l'option "5 étoiles" ou "resto-delivrée-a-la-maison" tous les jours...

En sachant que la "quantité minimale accordé pour que tout être humain puisse vivre dignement" est, de facto, en relation directe avec l'Article 22 de la Déclaration :

"Tout personne, en tant que membre de la société, a droit à la Sécurité Sociale; elle est fondé à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturelles indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce l'effort nationale (aujourd'hui européen) et a la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays."

Vous comprenez, j'en suis sûr, du fait que les Codes Pénales, et Sociales, de Commerce, etc, de (presque) tous les pays du monde ont été faites en découlant des Droits de l'Homme, ou ont été révisées et modifiées pour y les respecter.

Les rédacteurs de la Déclaration, parmi lesquels se trouvent le français René Cassin et l'américaine Eleanor Roosevelt, avec signe de grand sagesse et prévoyance, ont bloqué les Droits pour qu'ils puissent pas être changés, modifiées ou supprimées, pour y empêcher a jamais le retour du mal, de la terreur et la misère, déguisé en nazi ou outre. C'est comme ça que les "guerres du ciel" ont

été gagnés par les Hommes de Dieu, et les négriers, les pire-rats, les dictateurs, en bref, les travailleurs de diable n'ont réussi à imposer son "monde parfait" Orwellien d'élites et d'esclaves. Article 30 de la Déclaration :

"Aucune disposition de la presente Déclaration ne peut être interprété comme impliquant, pour un état, un groupement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte vissant a la destruction des Droits et Libertés qui y sont énoncés."

Et sa va de même avec certaines conditions d'attribution des droits. On peut tous comprendre que puisse avoir des démarches administratives, et un délai de temps de résidence pour les étrangers (fixé partout a trois mois, après lesquels on se voit reconnaître ses droits) pour les différents vérifications (CAF, pour recevoir les dossiers et voir s'il y a des arnaqueurs ; la Préfecture, pour vérifier que le nouveau arrivée n'est pas un criminel, etc), mais au delà de ça, refuser par système le RSA, en plus d'infringer l'Article 22, n'est pas une discrimination par raisons de nationalité ou de origen, une violation de l'Article 2 de la Déclaration?

"Chacun peut se prévaloir de tous les Droits et de toutes les Libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute outre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute outre situation."

Et si les Articles des Codes sont aplicables dans la plupart des cas, il y a des cas particuliers dans lesquels ils rentrent en opposition. Dans ces cas c'est toujours les Droits de l'Homme qui prévalent, comme prouvé par la Jurisprudence et les Tribunaux Internationales, qui n'hésitent pas à déclarer illégales certains lois, articles, ou façons d'application quand vont a l'encontre des Droits énoncés.

Si quelqu'un veut pas exercer son Droit au travail, garantie par l'Article 23 de la Déclaration, par les raisons qui soient, nul ne peut être forcé, en respect de l'Article 4 de la Déclaration :

"Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdites sous toutes leurs formes."

Tout ce que peut nous etre exigé, c'est le respect des Droits et Libertés d'autrui, Article 29 de la Déclaration.

Alors que, même si je ne renonce pas à mon droit au travail, garantie par l'article 23 de la Déclaration, j'ai des raisons personnelles pour pas vouloir l'exercer, par le moment. Et nul ne peut être obligé à aller travailler, ni avec des fuets ou bâtons, ni avec des outres formes de pression ou châtiment, comme la menace de la misère et la mendicité, a laquelle j'ai été soumise pendant 7 années, et vous pouvez me croire, ça a été très dur et je constate que l'infraction de l'Article 22 en privant quelconque de son droit au revenu minimum amène souvent à le faire victime aussi de l'infraction de l'Article 4 de la Déclaration :

"Nul ne sera soumis à la torture, ni a des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants."

Aussi on devient victime de non respect de l'Article 1 de la Déclaration :

"Tous les Êtres Humaines naissent libres et égaux en dignité et droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité."

On pourrait continuer, car bien que l'Article 1, en principe le plus important, La Liberté en Égalité et Fraternité nous étant garantie, tous les Articles de la Déclaration sont interconnectées, s'appuyant et protégeant mutuellement, et si un d'entre eux est violé, des outres sont aussi infringés.

Dans mon cas personnel je pourrais écrire des Best Sellers, mais vraiment je vous pas vous ennuyer avec tous mes "souvenirs", si vous en aviez l'envie et le temps, je vous renvoie sur quelques-uns de mes vidéos. Des uns constatent des délits graves souffert par moi, des outres offrent des "bijoux de sagesse"...

https://youtube.com/@PamperoYYo

On pourrai croire que les Droits de l'Homme son quelque chose de nouveau, ou moderne. Vous pouvez sortir cette idée de votre pensé: Les sages de tous les temps ont pas passé en vain, et depuis les "Gouvernants Sages" en fixant des bonnes lois sur de lamelles de bambou avec ses idéogrammes chinoises, pas exemptés de profonde signification, en passant par les Codes cuneiformes summeriennes d'Hammurabi écrites en tablettes d'argile, en prenant renouvellement dans les Tablettes de Moshé (Moïse), en étant invoquées par les "Pilgrims", a l'heure d'appareiller vers l'Amérique, aussi par les "Pères Fondateurs" les jours de la rédaction et signature de la Déclaration d'Independence des États Unis d'Amérique, (a laquelle assistait "un ange de Dieu", a dire de Mr. Manly Palmer Hall) ; des Francs (libres), et les lois que faisaient libre a tout esclave qui arriverait sur le sol Français ou que serait sous la protection d'un Capitaine de Navire battant pavillon Français, a l'abolition de l'esclavage, a la Convention Internationale sur le Droit de la Mer, ainsi de suite jusqu'à que, il y a pas long temps, les sages de l'Humanité ont réussi à avoir la capacité de comprendre et fixer, tant dans l'explicite comme dans l'implicite, de façon correcte et compréhensible pour tous, la Loi et Volonté de Dieu: la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, lesquelles sont Loi partout dans la planète. L'Avènement du Royaume de IEHOVA??? Ceci a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'Homme!!! C'est cet monde sans terreur ni misère, dans lequel la Loi de Dieu est respecté par tous, et pas seulement par vous, mes amis et amies, mesdames et monsieurs, fonctionnaires, serviteurs publiques, garants des Droits de l'Homme; respecté aussi par le peuple "d'en bas", par ceux que ma Bible appel "l'usine du monde" et que précisément sont ceux auxquelles on protège...on protégeant les Droits de l'Homme, la Loi et Volonté de IEHOVA...

Chers et chères collègues, comme vous pouvez comprendre, la sollicitation que je vous fais cet jour c'est juste, pour y faire valoir mes Droits, ça que me libérera définitivement de la misère, de la terreur, des traitements cruels inhumains ou dégradants, en pouvant vivre avec humilité (le vrai sens de s'humilier), mais dignement.

Un de mes professeurs disait (quand il était en vie): "tout ça que le Diable a besoin pour gagner, c'est que les hommes bons ne fassent rien". Aussi mon professeur de Kung-Fu, moine du Temple Shaolin: "il faut faire quelque chose". Quoi mieux ? Ça que c'est dans vos mains d'accomplir, c'est différent a ça que je peux. Vous pouvez être garants (et protecteurs) des Droits. Je peux me prévaloir de mes Droits et les défendre (et par extension, les Droits des outres)

Ma mère disait que c'est pas le plus propre celui que plus nettoie,
sinon celui que salisse pas; c'est pas le meilleur celui que fait beaucoup de bien, sinon celui que fait pas de mal, car si tous jouissent des Droits et Libertés sans les infringer, n'aurai plus de guerre, ni de mort, ni de maladies, ni de larmes (provoquées, bien entendu).

D'une outre partie, et dans ma qualité de Commandant, Capitaine de Navire Pampero, j'ai des responsabilités: armement (de sécurité) et maintenance, hivernage, etc, las quelles juste en gérant mon Revenue Minimum je pourrais accomplir.
Juste à titre de mise en situation:

2011-2015 Paris. 2015-2017: pèlerinage à pied Paris-Compostela; pèlerinage à pied vers Jérusalem par le nord de l'Afrique raté, car expulsé sans motif par la Sûreté Nationale Marocaine; quelques mois en visite chez Mme. ma Mère.

J'arrive sur Hendaye en Septembre 2017, mendiant, et au portail de l'église au centre-ville, laquelle est en fait un cimetière, je dormais entre la poussière et les morts...

Quelques mois après m'a été donné le Pampero: j'étais levé de dormir entre la poussière et les morts !!! Une nouvelle vie (de marin)!!! Éternelle (dans l'éther)!!! Inmortal (car si on n'infringe pas la Loi de IEHOVA, on peut plus mourir)!!! Sur mon "viejo barco" je vais en Nom de IEHOVA !!! Et qu'est-ce qu'ils sont jolies les pieds de ceux qui viennent en Nom de IEHOVA !!! Et ils m'ont été donnés 34 qui flottent et deux qui marchent!!! Donc tout va y aller bien!!!

J'ai quitté Hendaye après 4 années et 7 mois de mendicité. (Il faut que je vous précise que, en fait, le pire n'a pas été la mendicité: le pire a été tuttes les souffrances qui ont arrivé lors de la mendicité, et c'est ça le problème des "condamnations a la mendicité", que étaient profités pour des outres "objectifs". A ce sujet, j'ai eu l'occasion de rencontrer Mr. CÉSARI, (qui recevra copie de cette pétition), et l'expliquer de façon plus claire certaines choses, que peut vous partager avec mon consentement.)

Après trois jours et trois nuit de navigation j'arrive en Gironde, en ayant eu une petite anecdote: a quelques milles de la Pointe de Grave, je me signale via VHF avec la Marine Nationale au Sémaphore. L'opérateur me demande si j'ai des carte nautiques, et je l'explique que j'ai sur le téléphone portable une application avec ses cartes électroniques. "Rappelez si vous avez des problèmes". Trois minutes après mes cartes de sont effacés de mon téléphone, de nuit, a la passé sud de l'Estuaire de la Gironde, pas de balisage illuminé, et près de 70 heures sans dormir... A Dieu merci, bon météo, marée montante et guidage par radar de l'opérateur du Sémaphore. Ça pas été la première fois que je eu la "sensation" de avoir été hacké, mais celle ci... On dirait que quelqu'un voulait que ça rassemblerai un accident...

Trois mois après je monte en Charente-Maritime. J'avais travaille deux semaines en chantier naval, ça que m'avait permis de pas être obligé de mendier deux mois durant, a Verdon-sur-Mer. Mais la situation de vivre à bord et devoir aller à terre juste à mendier, et ça quand permis par la météo, n'était plus tenable. C'est pas la Baie de Txingudi, a Hendaye, bien abrité et avec mon mouillage a 80 mt. de terre.J'accoste au quai de Port de Chef de Baie, et (tout en sollicitant aux Gendarmes Maritimes le Tribunal Maritime) je refuse de sortir le bateau du Port jusqu'à que mes Droits soient reconnus. Après toutes les démarches, 2 mois et demi demi après on m'accorde le RSA!!! Après 7 années!!! Merci, mon Dieu!!! Après avoir offert à Mr. PASCAL, Directeur de Port, de rédiger une lettre de Communication de réquisition pour qu'il puisse se faire rembourser par le Fond de Garantie, chose qu'il, avec un sourire et content pour moi, refuse, j'appareille et je vais sur une bouée de Département. Après quelques coups de vent, et de que mon annexe serait arraché et perdue au pertuis breton, et après communication au Tribunal Judiciaire de La Rochelle de plusieurs sujets parmi lesquels celui-ci, par sécurité et conditions minimales de vie, je procède à la réquisition d'une place au Port des Minimes, en principe jusqu'à la fin de période de trêve hivernale. Par le moment pas de réponse du Tribunal.

Mais maintenant j'ai besoin de me récupérer de cette sort de stress post-traumatique de la mendicité, et je sais pas combien de temps pourrais prendre regagner la confiance, la sociabilité a niveau de Égaux, sans des "acteurs d'iniquité", donc je continue à apprendre, a me cultiver, a me récupérer tout en restant humble, mais sans devoir rien a personne, sans prendre a crédit, en épargnant. En six mois de RSA je réussis à mettre de côté mil euros. Avec (un peu plus de) patience je pourrai sortir le bateau à terre, faire les plus importantes réparations et maintenances...

Et la, en Décembre, alors que on Septembre je faisais 5 années de résidence sur le territoire et que tuttes les "conditions de probation" sont passés et que j'ai gagné le droit à qu'on ne retarde plus mon accès aux Droits et Libertés, en Égalité aux nées en France, (mais avec le "petit retard"), sans être un danger pour personne, je me vois sous la menace de me voir re-condamné a la mendicité...

Le virement de la CAF de Décembre à verser debout Janvier, n'ayant pas eu lieu, j'ai du prende les épargnés pour vivre ce mois-ci, et après ça un petit panneau solaire, un extincteur et un kit de fumigènes, un pair de bottes et une tablette pour qu'elle soit mon "ordinateur de bord", de mil euros épargnés il m'en reste pour une semaine...

Mes distinguées concitoyens, permettez moi, pour en finir, une dernière réflexion: il y a deux-trois jours je me suis arrêté parler avec un couple de dames, des Témoins de Jéhovah, qui présentaient ses enseignements. Dans la première page, en grand, une question: "Et la Paix, pour quand?" , ou quelque chose de pareil. J'ai demandé quelle était, à leur avis, la réponse. Elles ont répondu que il fallait que l'Élu, le Sauveur arrive. Même si elle m'a pas venue à l'esprit a cet moment, j'avais trouvé la réponse à cette devinette: il est écrit dans la Bible que beaucoup se feraient passer par le Messie, mais il ne faut pas les croire ; si on vous dit: Il est là, ou là-bas, ne croyez pas...

Vous tous aurez remarqué que a la nuit, en regardant les eaux d'un lac une rivière ou une côte depuis la mer par temps en calme, TOUTES les lumières de l'univers vont se refléter on line droit vers le Centre de l'Univers, le Centre de la Création, Vous, Nous, Tous et Chacun. Donc si on nous dit: "il est là-bas", on ne croit pas, on sait que On Est Ici, je sais que Je Suis La...

Peut-être ma participation au travail d'Élu, pour la paix et la salvation du Monde, en Défense de la Loi de IEHOVA ait été le fait de ne pas avoir renoncé à Elle, d'avoir eu de la Patience et de l'Espoir, et ne pas avoir cessé vouloir me prévaloir de sa Grâce.

Peut être votre participation au travail d'Élu, pour la paix et la salvation du Monde, en Défense des Droits de l'Homme, soit le fait de acceptér mon humble prière: faites-nous parvenir, a tous ceux qui puissent se trouver dans la même situation que moi, et a moi, notre pain de chaque jour, Père, S'il te plaît, une foi par mois, pour tout le mois.

Les Sages Anciens en Chine, on appelait a tout cela: "Affûter l'épée pour qu'elle ne s'oxyde", l'épée étant la Vertu, la Vérité, le Droit, ça qui est Juste, et l'oxyde c'est l'oubli de tout ça...

Mes chers amis, mes chères amies:
On est pas des adversaires, ni vous ni moi. Saviez-vous que le mot Hébreu et Biblique pour adversaire est Shatan...?

Tout en m'excusant pour une si longue lettre, et en priant pour que votre réponse soit positive et rapide, je vous remercie de votre patience. Acceptez-vous, tous et tuttes, l'expression de mes salutations les plus respectueuses, humbles, et sincères.

Commandant Sánchez Santos Jagoba, Capitaine du Navire "Pampero", à bord du même, le Jeudi 2 Février 2023, année du Lapin, a 08:34 heures.

Pampero y Yo <jakunai0013@gmail.com> jue., 2 feb. 2023 a las 9:04
Para: Conseillère Pôle-emploi. <039estelle.conte@pole-emploi.net>

Mme. Estelle CONTE, santé!!!
Je vous contacte par deux motifs: le premier vous communiquer que j'ai reçu un avertissement de radiation pour ne pas répondre à notre rencontre téléphonique, alors que on avait passé un bon moment au téléphone, quelq'un a votre bureau s'est trompé de dossier...
La deuxième, et même si j'avais pas pensé à vous, au moment de le rédiger, je crois que vous devez avoir une copie, donc, je vous envoi ça.
[El texto citado está oculto]

Pampero y Yo <jakunai0013@gmail.com> jue., 2 feb. 2023 a las 9:38
Para: Port Des Minimes <capitainerie@portlarochelle.com>

Mr. Bertrand MOQUAY, Directeur de Port des Minimes, santé!!!
Je vous envoie une copie de ma réclamation amiable auprès de la CAF de la Charente-Maritime, envoyé a plusieurs destinataires, car d'une ou outre façon vous êtes intéressé et j'ai pas pensé à vous ajouter au premier envoi.
Si besoin, vous savez où me trouver.

---------- Forwarded message ---------
De: **Pampero y Yo** <jakunai0013@gmail.com>
Date: jue., 2 feb. 2023 8:34
Subject: Réclamation amiable.
To: Pampero y Yo <jakunai0013@gmail.com>, <serge.gapail@cg17.fr>, <mediateur.departement@charente-maritime.fr>, <rene.cesari@defenseurdesdroits.fr>, Votre CAF <dialogue.caf64@caf.fr>

[El texto citado está oculto]

Mail Delivery Subsystem <mailer-daemon@googlemail.com> vie., 3 feb. 2023 a las 9:38
Para: jakunai0013@gmail.com

Icono de error

No se ha completado la entrega

Se ha producido un problema temporal al entregar el mensaje a **serge.gapail@cg17.fr**. Gmail lo seguirá intentando durante 46 horas más. Recibirás una notificación si la entrega falla de forma permanente.

MÁS INFORMACIÓN

La respuesta fue:

```
The recipient server did not accept our requests to connect. Learn more at
https://support.google.com/mail/answer/7720 [cg17.fr 109.237.240.146: timed out] [cg17.fr
109.237.240.210: timed out]
```

---------- Forwarded message ---------
From: Pampero y Yo <jakunai0013@gmail.com>
To: Pampero y Yo <jakunai0013@gmail.com>, serge.gapail@cg17.fr, mediateur.departement@charente-maritime.fr, rene.cesari@defenseurdesdroits.fr, Votre CAF <dialogue.caf64@caf.fr>
Cc:

Bcc:
Date: Thu, 2 Feb 2023 08:34:37 +0100
Subject: Réclamation amiable.
----- Message truncated -----

BF-DASLI-MEDIATEUR <mediateur.departement@charente-maritime.fr> vie., 3 feb. 2023 a las 10:54
Para: Pampero y Yo <jakunai0013@gmail.com>
CC: Christian LEYRIT <christian.leyrit@charente-maritime.fr>

Bonjour Monsieur Sánchez Santos,

Je suis la collaboratrice de Monsieur le médiateur et Je souhaite m'entretenir avec vous concernant votre dossier. Je vous remercie de bien vouloir me communiquer vos coordonnées téléphoniques afin que je puisse vous appeler.

Bien cordialement

Sophie ESPARON

Juriste mission Médiation Départementale

MEDIATION DEPARTEMENTALE

sophie.esparon@charente-maritime.fr

06 83 41 90 87

charente-maritime.fr

L'impression de ce message est-elle vraiment nécessaire ? Pensez à l'environnement.

De : Pampero y Yo <jakunai0013@gmail.com>
Envoyé : jeudi 2 février 2023 08:34
À : Pampero y Yo <jakunai0013@gmail.com>; serge.gapail@cg17.fr <serge.gapail@cg17.fr>; BF-DASLI-MEDIATEUR <mediateur.departement@charente-maritime.fr>; rene.cesari@defenseurdesdroits.fr <rene.cesari@defenseurdesdroits.fr>; Votre CAF <dialogue.caf64@caf.fr>
Objet : Réclamation amiable.

[El texto citado está oculto]

Mail Delivery Subsystem <mailer-daemon@googlemail.com> sáb., 4 feb. 2023 a las 8:57
Para: jakunai0013@gmail.com

Icono de error

No se ha completado la entrega

Se ha producido un problema temporal al entregar el mensaje a **serge.gapail@cg17.fr**. Gmail lo seguirá intentando durante 23 horas más. Recibirás una notificación si la entrega falla de forma permanente.

MÁS INFORMACIÓN

La respuesta fue:

The recipient server did not accept our requests to connect. Learn more at https://support.google.com/mail/answer/7720 [cg17.fr 109.237.240.146: timed out] [cg17.fr 109.237.240.210: timed out]

[El texto citado está oculto]

Mail Delivery Subsystem <mailer-daemon@googlemail.com> dom., 5 feb. 2023 a las 9:31
Para: jakunai0013@gmail.com

Icono de error

El mensaje no se ha podido enviar

Se ha producido un problema al enviar el mensaje a **serge.gapail@cg17.fr**. Consulta los detalles técnicos que se indican a continuación o prueba a reenviarlo dentro de unos minutos.

MÁS INFORMACIÓN

La respuesta fue:

The recipient server did not accept our requests to connect. Learn more at https://support.google.com/mail/answer/7720 [cg17.fr 109.237.240.210: timed out] [cg17.fr 109.237.240.146: timed out]

[El texto citado está oculto]

DelDDD17 - CESARI René <rene.cesari@defenseurdesdroits.fr> lun., 6 feb. 2023 a las 12:43
Para: Pampero y Yo <jakunai0013@gmail.com>

Bonjour Monsieur,

Après une lecture attentive de votre courriel, j'ai le regret de vous faire connaître que je n'envisagerai pas une médiation auprès de la CAF pour les raisons suivantes.

Ayant travaillé en France en mai 2022, vous avez déposé une demande de Rsa en juillet 2022. Conformément à l'article R233-7 du Ceseda, votre droit au séjour en qualité d'actif a été

maintenu pendant 6 mois après la cessation d'activité soit de juin 2022 à novembre 2022.
Ne remplissant plus la condition de droit au séjour pour bénéficier des prestations familiales, puisque n'étant plus en activité, vous avez perdu votre droit au Rsa dès le mois de décembre 2022.

Pour bénéficier des prestations familiales, les ressortissants de l'UE doivent remplir les conditions de régularité de séjour (Art. L262-4 du code de l'action sociale et des familles).

Pour en bénéficier, vous devriez disposer de ressources suffisantes et d'une assurance maladie. Ces 2 conditions étant cumulatives, vous ne pouvez pas bénéficier du Rsa car vous ne travaillez plus depuis mai 2022.
La CAF vous a notifié le 21/01/2023 le rejet de votre demande.

Contestant la position de la CAF, vous invoquez l'article 22 de la déclaration universelle des droits de l'Homme.ainsi rédigé : "Toute personne en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité...".

Je constate que la notion de sécurité sociale, sur le plan financier, a pour objet d'assister les personnes qui sont confrontés à différents évènements qui peuvent se révéler couteux. Ces risques sont les suivants : maladie, maternité, accident du travail, maladie professionnelle, vieillesse, famille.
Vous ne rentrez dans aucun cadre prévu par la sécurité sociale.
Dès lors, l'article 22 de la déclaration universelle des droits de l'Homme ne semble pas applicable à votre situation.

Pour pouvoir bénéficier du Rsa, vous devez avoir droit au séjour en France. Pour avoir droit au séjour, 2 conditions doivent être remplies :
- disposer d'une assurance maladie-maternité
- avoir des ressources suffisantes pour ne pas devenir une charge dans le système d'assistance sociale française.

Or, vous avez a perdu votre droit au séjour dès le mois de décembre 2022 puisque vous avez cessé votre activité en mai 2022.
Vous ne pouvez donc plus prétendre au bénéfice du Rsa.

Comme je vous l'ai dit lors de notre entretien à ma permanence, vous auriez intérêt à rechercher un emploi au plus vite s'il vous désirez percevoir à nouveau le Rsa.
Certes, vous avez un droit absolu de travailler ou non sans être menacé de pression ou châtiment mais ce constat ne peut davantage légitimer de ma part une médiation auprès de la CAF, mon intervention étant vouée à un échec certain.

Regrettant de ne pouvoir en faire plus, je vous souhaite de retrouver votre sérénité en trouvant un travail qui pourrait vous plaire tout en subvenant à vos besoins.

Bien cordialement.
René CESARI

Défenseurdesdroits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

René Césari | **Délégué de la Charente-Maritime**
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
89 avenue des Cordeliers - 17018 LA ROCHELLE CEDEX 1 | MERCREDI, JOURNEE

Tél. : 05 46 27 43 95 | rene.cesari@defenseurdesdroits.fr
defenseurdesdroits.fr | @Defenseurdroits | fb.com/DefenseurdesDroits

Ce courriel et ses pièces-jointes éventuelles sont confidentiels.
Pensez à l'environnement avant d'imprimer cet e-mail.

De : Pampero y Yo <jakunai0013@gmail.com>
Envoyé : jeudi 2 février 2023 08:34:37
À : Pampero y Yo; serge.gapail@cg17.fr; mediateur.departement@charente-maritime.fr; DelDDD17 - CESARI René; Votre CAF
Objet : Réclamation amiable.

[El texto citado está oculto]